



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre, le 29 mars 2022

## GRÈVE AU SMGEAG

(Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe)

Les agents du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) affiliés à l'Union des Agents des Collectivités Locales C.G.T.G (UACL-CGTG) sont en grève.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, suite à la création du SMGEAG, la situation sociale des agents de RÉNOC, CAP EXCELLENCE, SIAEAG, Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes, Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) et de la Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre transférés au sein du SMGEAG ne cesse de se dégrader.

Pourtant, depuis 2015, l'UACL CGTG n'a cessé d'intervenir pour défendre les intérêts des agents.

Nous rappelons que le 28 septembre 2021, nous avons réitéré nos revendications qui étaient les suivantes :

- Quel est le statut du SMGEAG ?
- Quel est le statut des agents : public ou privé ?
- Tous les fonctionnaires transférés ont-ils reçu leur arrêté de détachement ?
- Quel est le statut du Directeur Général ?
- Quel est le statut du Responsable du Personnel ?
- Quelles sont les modalités de fonctionnement pour les futures instances du personnel ?
- Quelle est la date retenue pour le début des négociations collectives sur la période des 15 mois ?
- Les dossiers du personnel des camarades issus de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes et ex-Syndicat Interprofessionnel d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe qui n'ont pas été transférés ;
- Les arrêtés de mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour tous les agents fonctionnaires territoriaux et fonctionnaires ex-SIAEAG ;
- Les lettres de transfert pour les salariés ex-SIAEAG ;
- L'autorisation administrative de l'Inspecteur du Travail pour tous les salariés protégés de RÉNOC, d'EAU d'EXCELLENCE et du SIAEAG.

Le SMGEAG a pénalisé plusieurs agents en remettant en cause le Prélèvement des impôts A la Source. De plus, certains agents sont aussi privés de la mutuelle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à nos revendications.

Parmi les points du cahier de revendications figure la situation du personnel et particulièrement celle des agents de droit public transférés, issus des **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**.

Le Préfet a remis en cause les délibérations et arrêtés portant détachement d'office des fonctionnaires en exigeant l'abrogation pure et simple des décisions prises par la **Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)**.

Il a félicité le président de la **Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC)**, d'avoir procédé à la radiation des cadres de **141 agents** !

**Pour rappel, la radiation des cadres est la décision administrative qui constate la cessation définitive de fonctions.** Elle entraîne la perte définitive de la qualité de fonctionnaire.

Le projet de délibération de la **Communauté d'Agglomération RIVIÉRA du Levant (CARL)** va dans le sens du Préfet.

**Le SMGEAG ne garantit nullement la préservation des emplois des agents transférés ! Bien au contraire !**

**La CGTG DÉNONCE** les tergiversations des élus dont sont victimes les agents.

**La CGTG APPELLE** l'ensemble des agents du SMGEAG, fonctionnaires et salariés du privé, à entrer en lutte pour le maintien de tous leurs droits.

**REFUSONS D'ÊTRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT  
DES POLITIENS ET DE L'ÉTAT !**